

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

MUNICIPAL DU 28 MAI 2020 à 19 H

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'UCHIZY proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2020 se sont réunis dans la salle communale (*et ce suite aux circonstances exceptionnelles auxquelles nous sommes confrontés pandémie du coronavirus, appelé COVID-19*) sur la convocation qui leur a été adressée par voie dématérialisée par le Maire sortant (Paul TALMARD), en application du III de l'article 19 de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et 2122-8 du code général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.).

Etaient présents :

Mmes Elisabeth GROZELLIER, Marlène JANIAUT, Valérie LE BERRE, Aurélie PEREIRA, Anna QUANDALLE, Sandrine TALMARD, Mrs Didier BUCHAILLE, Sébastien CURTIL, Yvon ELOY, Francis GRICOURT, Jean-Pierre LAFARGE, Arnaud MAIRE DU POSET, Michel MOROT, Didier PATERNOSTER, Matthieu VION

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Paul TALMARD, Maire sortant qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installer Arnaud MAIRE DU POSET (**297**), Sébastien CURTIL (**293**), Yvon ELOY (**271**), Marlène JANIAUT (**269**), Valérie LE BERRE (**259**), Francis GRICOURT (**239**), Michel MOROT (**231**), Aurélie PEREIRA (**225**), Jean-Pierre LAFARGE (**224**), Anna QUANDALLE (**218**), Matthieu VION (**208**), Elisabeth GROZELLIER (**207**), Sandrine TALMARD (**207**), Didier PATERNOSTER (**205**) et Didier BUCHAILLE (**202**), dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Décision séance à huis clos

Le Conseil choisi un secrétaire de séance et deux assesseurs pour l'élection du Maire et des Adjoints.

Pour info, la règlementation dit que le secrétaire de séance est nommé pour chaque séance de conseil et en principe la tâche revient à l'élu le plus jeune de l'Assemblée. (Mais ce n'est pas une obligation) On peut faire un tour de rôle à chaque réunion. Pour cette équipe, la plus jeune est Marlène JANIAUT.

Secrétaire de séance : Marlène JANIAUT

2 Assesseurs : Michel MOROT et Sandrine TALMARD

N°1 ELECTION DU MAIRE (1^{er} tour)

Mr Francis GRICOURT, le plus âgé des membres du Conseil, a pris la présidence de l'Assemblée (art. L.2122-8 du C.G.C.T.). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, a remis fermé aux assesseurs, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A déduire : bulletins nuls	0
Bulletins blancs.....	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	14
Majorité absolue.....	8
 MAIRE DU POSET Arnaud.....	 14

Monsieur Arnaud MAIRE DU POSET *a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.*

N° 2 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Sous la présidence de Arnaud MAIRE DU POSET, élu Maire et conformément à l'article L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT, il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour de 3 adjoints et ne peut disposer que de 4 adjoints maximum.

La présente Assemblée décide de fixer le nombre d'adjoints pour cette nouvelle équipe de la Commune d'UCHIZY à : quatre adjoints

N° 3 ELECTION DES ADJOINTS :

Election du 1^{er} Adjoint : (1^{er} tour)

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Arnaud MAIRE DU POSET élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A déduire bulletins nuls.....	0
Bulletins blancs.....	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	14
Majorité absolue.....	8

Monsieur CURTIL Sébastien a obtenu 14 voix.

Mr Sébastien CURTIL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 2^{ème} Adjoint : (1^{er} tour)

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes,
A l'élection du second Adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A déduire bulletins nuls et blancs.....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Madame JANIAUT Marlène a obtenu 15 voix.

Mme Marlène JANIAUT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3^{ème} Adjoint : (1^{er} tour)

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A déduire bulletins nuls et blancs.....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Monsieur GRICOURT Francis a obtenu 15 voix.

M. Francis GRICOURT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 4^{ème} Adjoint : (1^{er} tour)

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A déduire bulletins nuls et blancs.....	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Monsieur ELOY Yvon a obtenu 15 voix.

Mr Yvon ELOY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Les délégations pour chaque adjoint seront définies par un arrêté municipal du Maire, et entérinées par le Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

4°) INDEMNITE MAIRE ET ADJOINTS :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-23 et 2123-24

Considérant que le code susvisé fixe des taux, il y a donc lieu de déterminer le montant des indemnités allouées au Maire et aux adjoints.

LE CONSEIL, DECIDE :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice de fonctions de Maire et d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux de pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L2123-23 et 2123-24 du Code Général des collectivités Territoriales.

- Maire 22,40 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique (valeur de l'indice 1027 au 1^{er} janvier 2020 : 3 889,40 €, soit une indemnité brute mensuelle de 871,22 € pour Mr MAIRE DU POSET Arnaud.
- Adjoint 8,50 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique (valeur de l'indice 1027 au 1^{er} janvier 2020 : 3 889,40 €, soit une indemnité brute mensuelle de 330,60 € pour chacun des 4 adjoints, à savoir : Sébastien CURTIL, Marlène JANIAUT, Francis GRICOURT et Yvon ELOY.

DIT que ces indemnités seront versées à compter du 28 mai 2020, date de l'élection du Maire et des Adjointes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

5°) ELECTION DES DELEGUES :

Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois :

Concernant les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein du conseil communautaire de la CDC du Mâconnais-Tournugeois sont désignés selon l'ordre du tableau résultant de l'élection du maire et des adjoints.

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2019-10-30-001 du 30 octobre 2019 portant composition du nombre de conseillers communautaires de la communauté de communes Mâconnais-Tournugeois à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2020 Uchizy possède 2 représentants, cela signifie que les conseillers communautaires qui siègeront à la CDC du Mâconnais-Tournugeois sont le Maire, et le 1^{er} adjoint soit Arnaud MAIRE DU POSET et Sébastien CURTIL.

SYDESL Mâconnais-Beaujolais :

2 délégués titulaires : Yvon ELOY et Matthieu VION
1 délégué suppléant : Didier PATERNOSTER

Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais :

2 délégués titulaires : Francis GRICOURT et Valérie LE BERRE
2 délégués suppléants : Jean-Pierre LAFARGE et Marlène JANIAUT

S.I.V.U. Uchizy-Montbellet :

2 délégués titulaires : Matthieu VION et Anna QUANDALLE
2 délégués suppléants : Sandrine TALMARD et Aurélie PEREIRA

Dispositif de Gestion de l'ALerte Automatisée GALA (personnes susceptibles d'être contactées 24 H/24 par la Préfecture)

4 personnes à désigner dont Mr le Maire : Arnaud MAIRE DU POSET

Sébastien CURTIL, Francis GRICOURT et Yvon ELOY

ALARME, atelier-garage : Arnaud MAIRE DU POSET, Sébastien CURTIL, Francis GRICOURT et Yvon ELOY

6°) CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Mr le Maire est Président de toutes les Commissions

- **Commission Appel d'Offres (marché de travaux)- Finances-Budget-Affaires Economiques**

Didier BUCHAILLE, Michel MOROT, Valérie LE BERRE, Sandrine TALMARD, Sébastien CURTIL, Matthieu VION

- **Voirie-Eau-Erosion-Assainissement-Fleurissement-Cimetière-Agriculture-Bois-Prairies- Terrains communaux**

Sébastien CURTIL, Francis GRICOURT, Yvon ELOY, Jean-Pierre LAFARGE, Elisabeth GROZELLIER, Michel MOROT

- **Urbanisme-Logements-Bâtiments communaux-Eglise-Gestion Salle communale**

Sébastien CURTIL, Francis GRICOURT, Yvon ELOY, Didier BUCHAILLE, Valérie LE BERRE, Matthieu VION, Didier PATERNOSTER

- **Education-Enseignement-Affaires scolaires**

Marlène JANIAUT, Francis GRICOURT, Aurélie PEREIRA, Sandrine TALMARD, Valérie LE BERRE

- **Action touristique et culturelle-Animation-Sports loisirs-Jeunes-Associations**

Marlène JANIAUT, Anna QUANDALLE, Elisabeth GROZELLIER, Michel MOROT, Didier PATERNOSTER, Sandrine TALMARD

- **Personnes Agées et Action Sociale**

Francis GRICOURT, Yvon ELOY, Jean-Pierre LAFARGE, Matthieu VION, Anna QUANDALLE, Aurélie PEREIRA, Sandrine TALMARD

- **Information-Communication**

Elisabeth GROZELLIER, Didier PATERNOSTER, Michel MOROT, Sandrine TALMARD

- **Informatique**

-

Francis GRICOURT, Michel MOROT

7°) FINANCES (DECISION MODIFICATIVE ACHAT HERBIERE)

Il est demandé à la nouvelle équipe de valider la décision modificative (virement de crédit) du maire Paul TALMARD prise le 30 avril 2020 pour régularisation auprès de la Trésorerie

Suite à une panne importante sur le broyeur pendant le confinement, et a vue de l'ordonnance n° 2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire.

Après négociation auprès de différents fournisseurs, cette nouvelle acquisition n'étant pas prévue au budget 2020, il a été décidé d'ouvrir les crédits nécessaires pour payer la facture de la Sté EUROTRAC,

Virement de crédit en dépenses de la section d'investissement, à savoir :

+ 7 900,00 € à l'article 21578 « *programme voirie, opération 10002* » et – 7 900,00 € à l'article 2315 « *programme voirie, opération 10002* ».

Cette décision ne modifie pas le montant total du budget primitif 2020 voté le 9 mars dernier.

8°) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL (article L2121-7 du CGCT)

Lecture de la charte par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

Petit Rappel : mardi 2 juin R.D.V. à 19 heures « Cour de l'Ecole »

Rencontre avec le personnel communal :

MASQUES :

Réception des 500 masques, commande groupée avec la Com-Com Mâconnais-Tournugeois ce jour 28 mai.

Suite à inscription : 278 masques à distribuer

Voir pour la distribution (boîte aux lettres ou permanence hall de la mairie ou autre).

L'Assemblée décide d'effectuer une distribution sur le marché ce dimanche 31 mai, entre 8 H et 12 H.

La séance a été levée à 20 h 15.

Les Conseillers Municipaux :

**Le Maire :
A. MAIRE DU POSET**